



Répartition week end ascension 2024

Par gagach

Bonjour,
J'ai la garde exclusive de mes deux enfants.
Le week end de l'ascension, les enfants doivent aller chez leur père. En tant normal, il les récupère à la sortie des classes le vendredi soir. Comment cela se passe t'il cette année 2024 , sachant qu'il y a 2 jours fériés dans la semaine. Son droit de visite commence t'il le mardi soir ?

Par Isadore

Bonjour,
J'ai la garde exclusive de mes deux enfants.
La résidence principale, la "garde" étant une notion datant de l'époque de la puissance paternelle.

Comment cela se passe t'il cette année 2024 , sachant qu'il y a 2 jours fériés dans la semaine. Son droit de visite commence t'il le mardi soir ?
Tout dépend de ce que dit le jugement, il faudrait recopier exactement le passage concerné.

Par gagach

Le jugement dit que le parent gardien a la garde des enfants le weekend avec jour férié qui précède ou suit celui ci. Mais là, il y a le vendredi qui est considéré comme un jour de vacances.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce serait mieux de recopier exactement les mots du jugement.
Ce vendredi de "pont" du 10 mai n'est pas férié.
Même si les écoles sont fermées, il ne prolonge pas le week end, comme par exemple le lundi de Pâques.
Ceci sauf si le jugement fait référence aux "ponts"?

Et vous pouvez aussi sans référence au jugement vous entendre avec l'autre parent.

Par gagach

Voici ce que dit le jugement:
Le droit de visite du père a lieu les fins de semaines impaires de l'année, du vendredi sortie des classes au lundi matin rentrée des classes, avec extension au jour férié qui précède ou qui suit.
Nous n'arrivons pas à avoir de dialogue.

Par yapasdequoi

Le vendredi n'est pas férié et ne sera donc pas ajouté au week end.

Par gagach

Merci de votre réponse.